

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mercredi 20 mars 2019 à 14h30
Pôle administratif et technique – La Vèze

Etaient présents :

Elus : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Administration : Mme Daphné SILVESTRE (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Alexandre BENOIT-GONIN (Syndicat mixte du marais de Saône).
M. Michel PETITCOLAS (Payeur départemental).

Absents excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte de gestion 2018
- 2- Compte administratif 2018
- 3- Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2018
- 4- Budget primitif 2019
- 5- Opérations 2019 du plan de gestion 2015/2019
- 6- Convention 2019
- 7- Questions diverses

M. FAGAUT ouvre la séance à 14h30.

M. FAGAUT préside la séance portant sur le bilan financier 2018 et le vote du budget 2019 au Pôle administratif et technique du Syndicat à La Vèze. Il remercie l'ensemble des membres présents puis excuse les membres retenus par d'autres obligations.

Le quorum étant atteint, il présente l'ordre du jour et propose de désigner M. Jean-Michel CAYUELA, en tant que président de séance lors du vote du Compte administratif. Le Comité syndical valide à l'unanimité cette proposition.

I – COMPTE DE GESTION 2018

M. FAGAUT informe l'assemblée que Conformément aux articles L 2121-31 et L 1612-12 du Code général des Collectivités territoriales, la date limite de vote des comptes de gestion (CG) du comptable et des comptes administratifs (CA) est fixée au 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Ainsi, le compte de gestion 2018 provisoire a été transmis par la Paierie départementale, validé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et par le payeur départemental.

En conclusion, conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution en page 22 du document transmis, le compte de gestion se solde par :

☞ un résultat de la section de fonctionnement de - **22 030.11 €** (déficit),

☞ un résultat de la section d'investissement de - **6 914.37 €** (déficit).

M. FAGAUT précise que les déficits constatés sur le compte de gestion pour la section d'investissement sont liés à certaines aides qui ne sont pas versées sur l'exercice concerné. Pour la section de fonctionnement, M. FAGAUT explique qu'ils sont dus essentiellement au fait que certaines aides versées au syndicat par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse n'étaient pas à la hauteur de ce qui était attendu et surtout que les montants des opérations d'ordre (amortissements) liées aux travaux réalisés par le syndicat les années précédentes sont à leur maximum et devraient diminuer dès l'année prochaine.

M. PETITCOLAS confirme que la majorité du déficit de la section de fonctionnement est à imputer aux amortissements qui se sont élevés à environ 80 000 € pour un déficit de 22 030,11 € en 2018.

Partant de ce constat, M. PETITCOLAS explique qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir concernant les finances du syndicat.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion pour l'exercice 2018.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2018.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement pour l'année 2018 d'un montant total de **117 473.00 €** correspondent aux réalisations suivantes :

- des dépenses réelles pour un montant total de **70 762,50 €** :
 - Etudes (Etude restauration du Pontot) : 14 520.00 €
 - Roll-up pour exposition pédagogique scolaire : 630 €
 - Acquisition de terrains : 9 729.00 €
 - Acquisition pièges photos : 818.40 €

- Acquisition ordinateur portable : 1 619.10 €
- Réalisations en cours (Valorisation, Réouverture de milieu, Valorisation numérique) : 43 446.00 €.

- des opérations d'ordre ou patrimoniales pour un montant de **46 710.50 €** pour de la reprise de subvention d'investissement (36 954.91 €) et les travaux en régie (9 755.59 €).

RECETTES

Les recettes d'investissement pour l'année 2018 s'élèvent à **110 558.63 €** :

- 71 879.63 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 38 679.00 € subventions d'opérations

Le solde des opérations d'investissements pour l'année 2018 présente un déficit de 6 914.37 €.

Ce déficit provient des actions 2017 qui, soit non pu être achevées sur 2018, soit ont été achevées en fin d'année et que les subventions n'ont pu être intégrées que le budget 2018. Il est largement comblé par le résultat d'investissement de 2017 (+ 80 563.93 €).

RAR 2018 :

- 105 514.00 € en recettes d'investissement (Subventions liées aux opérations en cours)
- 98 496 € en dépenses d'investissement (Opérations engagées : Chalet d'accueil, valorisation numérique, étude Pontot, tvx de réouverture)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de **226 487.71 €** en 2018 correspondent à :

- **154 608.08 €** de dépenses réelles incluant notamment les frais de personnel et assurances (104 631.16 €), les charges de gestion courantes, impôts, taxes et assurances (28 566.32 €) ; les charges locatives (10 137.44 €) ; les visites, le journal du marais, les manifestations extérieurs (11 273.16 €).
- **71 879.63 €** d'opérations d'ordres pour les dotations aux amortissements.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2018 à **204 457.60 €** :

- 46 710.50 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 105 634 € participation des collectivités membres
- 7 503.55 € participation emploi CUI/CAE (Etat + Syndicat du Plateau)
- 29 000 € participation Agence de l'Eau sur les postes du personnel
- 15 609.55 € Subventions et reversements de charges (journal du marais, visites guidées, chantier manuels...)

Les opérations de fonctionnement de l'année 2018 se soldent par un déficit de la section de fonctionnement de 22 030.11 €. Ce déficit s'explique en partie par la baisse de la participation de l'agence de l'eau sur les postes du personnel mais aussi par les dotations d'amortissements très élevées.

Monsieur le Président explique, que les reports antérieurs de 2017 s'élevaient à :

- ☞ + 42 211,60 € en fonctionnement,
- ☞ + 80 563,93 € en investissement.

Ainsi, les résultats 2018 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

- ☞ + **20 181,49 € (excédent) en fonctionnement,**
- ☞ + **73 649,56 € (excédent) en investissement,**

M.FAGAUT précise que le compte de gestion 2018 transmis par la Paierie départementale, est conforme à la comptabilité administrative 2018.

M. FAGAUT quitte la séance.

Après en avoir délibéré, M. CAYUELA propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2018.

M. FAGAUT rejoint la séance.

M. FAGAUT remercie M. CAYUELA de l'avoir suppléé pour le vote du Compte administratif et remercie l'assemblée pour ce vote.

III – AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

Le compte administratif 2018, conformément au compte de gestion, se solde par un excédent de la section de fonctionnement de **+ 20 181.49 €** et un excédent de la section d'investissement de **+ 73 649.56 €**.

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

- Excédent d'investissement : + 73 649.56 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 98 496.00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 105 514 €

Le total des restes à réaliser représente un solde négatif de 9 601.00 €

Par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

Les résultats pourront donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
R 001	Excédent d'investissement reporté	+ 73 649.56 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 20 181.49 €

Monsieur le Président propose d'approuver la reprise des résultats 2018 sur le budget primitif 2019.

Le Comité approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats 2018 sur le Budget Primitif 2019.

IV – BUDGET PRIMITIF 2019

M. FAGAUT présente la proposition de budget primitif 2019 au Comité syndical.

Suite aux propositions d'orientations budgétaires validées lors du Comité syndical du 11 février 2019, la proposition de budget du Syndicat est équilibrée à hauteur de :

- ☞ **255 067.98 €** pour la section de fonctionnement
 - ☞ **En suréquilibre** pour la section d'investissement, à hauteur de 329 332.71 € en recettes et 289 003.49 € en dépenses
- Ce suréquilibre est dû notamment aux dotations aux amortissements en forte hausse en 2019 (reprise d'études non suivies de travaux)**

Ce budget tient compte des opérations non réalisées en 2018 ainsi que des opérations validées lors des orientations budgétaires. Les recettes s'équilibrent par les participations des collectivités membres ainsi que par les subventions des différents partenaires (Conseil Départemental, Agence de l'Eau, Etat).

En conclusion, les participations des collectivités membres seraient les suivantes (inchangées depuis 2012) :

Collectivités	Participation de fonctionnement	Pour mémoire depuis 2012
Département 40%	42 254 €	42 254 €
Communes pour la CAGB :		
- Besançon 25 %	26 408 €	26 408 €
- Saône 14 %	14 789 €	14 789 €
- Morre 6 %	6 338 €	6 338 €
- Montfaucon 6 %	6 338 €	6 338 €
- Gennes 3 %	3 169 €	3 169 €
- La Vèze 3 %	3 169 €	3 169 €
Groupements de communes : Syndicat pour l'aménagement du plateau de Besançon Sud 3 %	3 169 €	3 169 €
TOTAL RECETTES	105 634 €	105 634 €

M. FAGAUT propose de valider les participations des collectivités membres.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les participations des collectivités membres.

M. FAGAUT détaille ensuite les modifications et les éléments importants du budget primitif 2019 aux niveaux des sections de fonctionnement et d'investissement s'appuyant pour certains sur les décisions actées précédemment (contrat aidé CUI-CAE, service civique, orientations budgétaires).

Ce budget tient compte des opérations non réalisées en 2018 ainsi que des opérations validées lors des orientations budgétaires. Les recettes s'équilibrent par les participations des collectivités membres ainsi que par les subventions des différents partenaires (Conseil Départemental, Agence de l'Eau, Etat).

INVESTISSEMENT

Dépenses : 289 003.49 €

- 50 916.00 € : Frais d'études (2031)
- 2 000.00 € : Frais d'insertions (2033)
- 3 000,00 € : Autres immobilisations incorporelles, exposition (2088)
- 28 512.00 € : Subvention d'équipement privé (20421)
- 45 000,00 € : Terrains nus (2111)
- 3 000,00 € : Autres matériels et outillages (2158)
- 3 000.00 € : Autres aménagements de terrain (21728)
- 1 000.00 € : Installation Générale (2181)
- 2 000,00 € : Matériel de bureau et informatique (2183)
- 1 000,00 € : Mobilier (2184)
- 1 000.00 € : Autres immobilisations corporelles (2188)
- 20 000,00 € : Aménagement de terrains, valorisation (2312)
- 33 800,00 € : Immo en cours, constructions (2313)
- 27 280.00 € : Immo en cours, instructions techniques (2315)
- 15 500,00 € : Autres immobilisations, défrichement (2318)
- 51 995.49 € : *Opérations d'ordre non budgétaires, chapitre 040 (Reprise de subventions d'investissement : 40 995.49 + Travaux en Régie : 11 000.00)*

Recettes : 329 332.71 €

- 73 649.56 € : *Solde excédent investissement reporté (001)*
- 2 372.00 € : FCTVA (10222)
- 173 926.00 € : Subventions dont 68 412.00 € de Restes à réaliser
- 79 385.15 € : Amortissements (Comptes 28)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 255 067.98 €

- 64 287.83.00 € : Charges à caractère général (Comptes 60, 61, 62, 63512, 637)
- 110 835.00 € : Charges de personnel (Comptes 62, 63, 64)
- 560.00 € : Charges diverses et Redevances (Comptes 65)
- 79 385.15 € : *Dotations aux amortissements (6811)*

Recettes : 255 067.98 €

- 20 181.49 € : Résultat de fonctionnement reporté (002)
- 105 634,00 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 4 300.00 € : Participation Synd Plateau au contrat CAE
- 540.00 € : Subventions Etat (74718)
- 59 500,00 € : Subventions Agence de l'eau (7478)

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 12 317,00 € : Autres subventions (Conseil Départemental)• 600,00 € : Produits divers (758)• 51 995.49 € : <i>Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat, chapitre 042 (Opérations patrimoniales 777)</i> |
|--|

M. FAGAUT sollicite les remarques éventuelles du Comité syndical et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2019.

V – OPERATIONS 2019 DU PLAN DE GESTION 2015/2019

M. FAGAUT présente le programme d'opérations à délibérer en 2019 et sollicite les remarques et questions de l'assemblée.

A l'unanimité :

- Le Comité syndical approuve les opérations 2019 du plan de gestion telles que présentées dans le dossier et discutées en séance;
- Le Comité syndical approuve le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant (voir détail en annexe) ;
- Le Comité syndical mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

VI – CONVENTIONS 2019

M. FAGAUT énumère les différentes conventions qu'il est proposé de valider dans le cadre du budget 2019 :

- Convention avec la LPO ayant pour objet préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de visites guidées thématiques « Faune » du marais de Saône en faveur du grand public pour un montant de **900 €**.
- Convention avec FNE et la FDC du Doubs ayant objet de préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de visites guidées du marais de Saône en faveur du grand public et des organismes/structures de formation pour un montant de **600 €**.
- Convention avec le conseil départemental du Doubs pour le financement des visites guidées 2019 correspondant à une aide de **1250 €**.
- Avenant à la convention de mise à disposition de personnel de droit privé avec le syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon Sud-Plateau.
- Entérinement de la convention de partenariat avec l'AMICALE de Saône en vue de la Diagonale du Doubs 2019 pour un montant de **500 €**.
- Renouvellement des conventions de pâturage ayant pour objet de préciser la nature et les modalités de mise à disposition d'équins par les propriétaires des chevaux sur les terrains situés dans le marais de Saône

Le Comité syndical valide à l'unanimité les conventions et autorise le Président à les signer.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Evolution du syndicat :

M. FAGAUT explique les démarches entreprises pour l'évolution du syndicat afin de répondre aux exigences liées à la prise de compétence Gémapi par les EPCI et pour toujours bénéficier du maximum d'aides de la part de l'Agence de l'Eau RMC.

Il précise que deux réunions récentes ont eu lieu avec les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs et du Conseil départemental du Doubs.

La réunion du 14 novembre 2018 a permis de définir les compétences et le périmètre du futur syndicat et la réunion du 6 mars 2019 a eu pour objet de valider la clef de répartition des participations des EPCI, aides de l'agence de l'eau et participation statutaire du Conseil Départemental déduites.

M. FAGAUT rappelle que le Département participera statutairement à 40 % du budget de fonctionnement et 60 % du budget d'investissement aides diverses déduites.

Le reste à charge sera financé par les EPCI selon une clef de répartition qui tiendra compte des critères pondérés suivants :

- Population de l'EPCI sur le territoire concerné,
- Surface de l'EPCI pour le territoire concerné,
- Linéaire de cours d'eau sur le territoire concerné.

Plusieurs clefs de répartition sont proposées, donnant plus ou moins d'importance à chaque critère. Afin de valoriser les spécificités naturelles des territoires en lien avec la compétence GEMAPI, il est choisi de retenir la pondération suivante des critères :

- Population : 30 %
- Surface : 20 %
- Linéaire de cours d'eau 50 %.

Cette pondération des critères aboutit à la répartition suivante du reste à charge pour les EPCI :

- CAGB : 87 %
- CCPHD : 13 %

M. FAGAUT présente ensuite des simulations établies en précisant que les augmentations de budget seront calquées sur celle de l'inflation.

Mme PRESSE explique qu'elle va participer prochainement à une réunion en présence du Préfet et qu'elle souhaiterait présenter le travail mené par les élus et les techniciens des collectivités concernées, en guise d'exemple du travail réalisé dans le département.

Locaux du syndicat :

M. FAGAUT rappelle que des démarches avaient été entreprises pour le déménagement des locaux du syndicat sur la commune de Saône, à la faveur d'opportunités qui lui ont été présentées.

Les opportunités étaient les suivantes :

- Achat de nouveaux locaux ;

- Location de nouveaux locaux dans un bâtiment en rénovation.

Dans la mesure où il est jugé préférable que les investissements des collectivités membres du syndicat soient dédiés aux actions en faveur de l'eau et de la biodiversité, le projet d'achat de nouveaux locaux a été abandonné.

Par ailleurs, aucun accord financier n'ayant été trouvé avec le propriétaire pour la location des nouveaux locaux, cette piste a également été écartée.

Par conséquent, le projet de déménagement est pour l'instant abandonné.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 15h50.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

DOCUMENTS JOINTS : /. PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : non définie.
DIFFUSION INTERNE : M. FAGAUT. DIFFUSION EXTERNE : Ensemble des membres du
Comité syndical / Ensemble des communes membres.